L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 MARS 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance, $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le prix de l'abonnement est payé d'avance. Aucune interruption, sur un journal seulement, soit aux abonnés, ou non, ne saurait se faire que sur la demande ou le paiement de l'abonné, dont le nom doit alors être pris par écrit, une somme versée à l'acquisition de l'année.

ANNONCES et les paiers par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout chargement inusitatif demandé à nombre de pages, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de 15 lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces: Les artisans et personnes ne demandant qu'un détail, 50; les Banques, Compagnies d'assurance et toutes institutions publiques, 50; et pour petite navigation, bateaux à vapeur, et les maisons de commerce, détaillé à commandant, 50. Ces abonnements ne paient à l'Abeille et l'Avenir.

Le privilège de insérer aux deux journaux réunis à un sur chaque ville, et les tient pas à moins.

LES ANNONCES de naissances et de décès, les articles pour qui, par l'attention du public, des ventes d'immeubles, des ventes judiciaires, les ventes de navires, les passagers, les annonces de bienfaisance, du 4e, et tout ce qui est dans un sous-ordre ordinaire.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, et qui ne sont pas à chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne sont pas de nature permanente, et qui ne peuvent être vues, publiées et vendues du petit du commerce et banques et d'affaires.

LES ANNONCES qui ne sont pas de la nature ordinaire des affaires d'un ordre, tels que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes de terres à vendre à bas et à crédit, et toutes ventes, ventes d'esclaves, ou de chevaux, ou de bois, ou de bois à brûler, ventes de navires, ventes de bateaux, ventes de bois, ventes de bois à brûler, ventes de bois à brûler, ventes de bois à brûler